



**DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ASSOCIATION FONCIERE
D'AMENAGEMENT FONCIER
DE CLAYEURES**

**DELIBERATION DU BUREAU
DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

**N° : 10/2024
Séance du : 13/12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, à neuf heures trente, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie de Clayeures, sous la présidence de Monsieur Vincent COLLARD.

OBJET : 1 – **Approbation du procès-verbal de séance du 30/08/2024.**
2 – **Travaux Connexes d'Amélioration Foncière : validation de l'attribution du marché de plantations.**

1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 30/08/2024.

Le Président demande aux membres du Bureau s'il est nécessaire d'apporter des modifications au procès-verbal du 30/08/2024 dont une copie a été adressée à chaque membre en annexe de la convocation.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 7 VOTE A L'UNANIMITE

2 – Travaux Connexes d'Amélioration Foncière : validation de l'attribution du marché de plantations.

Dans le cadre de la réalisation du programme de travaux connexes consécutif à l'aménagement foncier, la Commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 11/12/2024 afin d'examiner les offres et d'attribuer le marché de plantations passé en groupement de commande par la Commune de CLAYEURES et l'Association Foncière de CLAYEURES.

A la majorité des voix (6 Pour – 1 Contre), la commission a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise **CHAPUY PAYSAGE - 21 Villaume Fontaine - 88700 AUTREY** pour un montant de :

- Association Foncière de CLAYEURES : 22 743,10 euros hors taxes.
- Commune de CLAYEURES : 25 964,50 euros hors taxes.
- Montant total du marché groupé de plantations : 48 707,60 euros hors taxes.

Le Président demande aux membres du Bureau de valider ce choix par un vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Décide de valider l'attribution du marché de plantations à l'entreprise **CHAPUY PAYSAGE - 21 Villaume Fontaine – 88700 AUTREY** pour un montant total (Commune et Association Foncière) de **48 707,60 euros hors taxes**. La part respective de chacun des maîtres d'ouvrage étant la suivante :

- **Association Foncière de CLAYEURES :** 22 743,10 euros hors taxes.
- **Commune de CLAYEURES :** 25 964,50 euros hors taxes.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 7 VOTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 13/12/2024

Au registre sont portées les signatures

Pour copie conforme

Le Président de l'Association Foncière,

Vincent COLLARD

Délibéré par le Bureau,

Nombre de membres en exercice	10
Présents	5
Procuration	2
Nombre de votants	7

Caractère exécutoire du présent acte :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Transmission au Représentant de l'Etat le 13/12/2024

Signature du Président